



**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 26 mars 2015**

- Décide de mettre en place le régime indemnitaire,
- Vote le compte de gestion M14 – 2014,
- Vote le compte administratif M14 – 2014 et affecte l'excédent de fonctionnement au budget primitif M14 – 2015,
- Décide divers achats pour un montant maxi de 3.300 € HT,
- Approuve la convention périscolaire entre la Mairie et la C.C.A.M.

Vu pour être affiché le 7 avril 2015 conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à RURANGE-LES-THIONVILLE, le 7 avril 2015

Le Maire,
Pierre ROSAIRE